
Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée

Fédération Nationale de l'Action Sociale

NÉGOCIATIONS À SENS UNIQUE ET TOUJOURS RIEN POUR LES SALAIRES

Délégation FO : Murat Berberoglu, Franck Houlgatte, Isabelle Tessier et Michel Poulet.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 12 février 2026
2. Dispositif de reconversion professionnelle en déclinaison de la loi du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social.
3. Négociation CCUE :
 - Agenda de négociation.
 - Santé au travail (Organisme paritaire de prévention ; Protection sociale complémentaire ; Maintien de salaire).
 - Dialogue social.
 - Classification rémunération.
4. Moyens des DR CPNE-FP et de la CPNE-FP.
5. Accord du secteur sur la mise à disposition de salariés auprès d'une organisation syndicale.
6. Politique salariale.
7. Questions diverses.

Déclarations liminaires de la CGT et d'AXESS

AXESS indique qu'en réponse à l'accord de méthode du 4 juin et la demande de la CFDT, elle accepte d'organiser des réunions supplémentaires, notamment en ce qui concerne les appels d'offres pour la complémentaire santé et la prévoyance. En ce qui concerne l'OPP, AXESS précise que le ministère apporterait une aide exceptionnelle à sa mise en place si un accord dans la branche était conclu.

1. Approbation du PV du 12 février 2026

Le procès-verbal est approuvé sous réserve des modifications proposées.

2. Dispositif de reconversion professionnelle en déclinaison de la loi du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social.

Le projet d'accord a été considérablement réduit suite à la proposition de FO, afin de répondre à l'urgence des départs en formation. Il se limite désormais à l'augmentation du nombre d'heures de formation pouvant être pris en charge, passant ainsi par accord de 450 à 2100 heures.

La CMP mandate la CPNE FP pour décider de la hauteur de la prise en charge des frais pédagogiques, des frais annexes et du coût de la formation sur les fonds mutualisés de branche.

AXESS propose de mettre l'accord à la signature jusqu'au 3 avril 2026 à 15 h.

3. Négociation CCUE :

Suite à la déclaration d'AXESS, une réunion supplémentaire est prévue jeudi 9 avril 2026, avec un ordre du jour relativement identique aux réunions précédentes mais dont l'objet principal est de décider du futur appel d'offres pour la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).

FO se satisfait du lancement des appels d'offres dans les conventions collectives existantes CCNT66/CHRS (prévoyance et complémentaire santé) et CCNT51 (complémentaire santé).

Néanmoins, FO reste préoccupée du sort des salariés non couverts par une convention collective et rappelle ses revendications pour l'amélioration et le maintien des droits de tous.

Il ne serait pas acceptable de baisser les garanties actuelles de chaque convention collective.

Organisme Paritaire de Prévention (OPP) :

AXESS présente le projet d'accord OPP, en mettant en avant les modifications apportées, notamment l'augmentation du taux de contribution, qui passe de 0,025 à 0,05% de la masse salariale brute, ce qui constitue le principal changement. Cela permet de porter le budget de l'OPP à environ 13 millions d'euros. Cependant, ce taux reste largement insuffisant pour FO, d'autant qu'il peut être réduit de 50 % pour les établissements justifiant d'actions de prévention, ce qui est totalement inacceptable pour FO.

FO rappelle les enjeux et notamment la survie l'OETH, et revendique avec force la nécessité d'un véritable maillage territorial. FO rappelle que notre secteur dépasse largement le taux de sinistralité par rapport à l'ensemble des secteurs et que cela induit, de fait, des coûts supplémentaires d'indemnisation et de cotisations. Nous ne voudrions pas d'un OPP minimaliste surtout pour accompagner l'ensemble des salariés.

FO souhaite faire un rappel sur la situation de l'association OETH, qui, sans OPP, se verra contrainte de réduire ses effectifs. La convention signée avec l'Agefiph ne prenant pas en charge certains frais et postes, elle devra revoir son fonctionnement et ses priorités. De plus et surtout, si cet OPP ne voyait pas le jour, la mission handicap de branche en serait davantage impactée. Aujourd'hui l'association apporte un soutien et un accompagnement non négligeable aux salariés et employeurs. Une spécificité de notre secteur au service de tous ! Si la mission handicap venait à disparaître le secteur serait entièrement dépendant du droit commun avec la gestion totale par l'Agefiph.

Par ailleurs, face au refus d'AXESS de créer des Délégations régionales Santé et Prévention, FO propose de s'appuyer sur la structuration des délégations régionales de la CPNE FP, pour, à termes, faciliter le déploiement des missions prévention et handicap, qui sont des sujets cruciaux pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs.

AXESS reste opposée à cette possibilité et propose malgré tout de mettre à signature son projet d'accord OPP sans autre modification avec comme date limite le 3 avril 2026.

Classification rémunération : AXESS indique ne pas avoir de mandat sur ce sujet.

Politique salariale : AXESS indique se mobiliser sur le sujet et met fin à la rumeur selon laquelle il serait question d'augmenter le point d'indice dans la CCN66.

AXESS dit entendre nos revendications, mais n'écoute rien...

Pour FO la priorité reste l'augmentation générale des salaires !

4. Moyens des DR CPNE-FP et de la CPNE-FP

FO présente le projet d'avenant à l'accord CPPNI, rappelant que cet avenant permettrait d'assurer la présence des mandatés suppléants aux réunions plénières. De plus, l'ensemble des mandatés bénéficierait de 5 jours de formation par an. Le projet est envoyé à l'ensemble des organisations et à AXESS pour qu'un positionnement des employeurs soit possible le 9 avril.

5. Accord du secteur sur la Mise à disposition (MAD) de salariés auprès d'une organisation syndicale

AXESS indique qu'elle refuse de signer une augmentation du nombre d'ETP de MAD.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Prochaine réunion : le 9 avril 26 à 13H30

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 17 mars 2026
2. PSC et maintien de salaire
3. Avenant CPPNI
4. Questions diverses.